



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



S'INFORMER - S'INSCRIRE - S'ENGAGER

LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

DOSSIER DE PRESSE



#SNUjyvais

snu.gouv.fr

LE SNU NE SE
RACONTE PAS,
IL SE VIT !

ÉDITO



En déployant le Service national universel, conformément à l'engagement pris par le président de la République devant les Français en 2017, notre pays montre l'importance qu'il accorde à l'engagement de la jeunesse, à l'idéal républicain et à leur traduction en actes à travers la mise en œuvre de politiques publiques concrètes et ambitieuses.

République en actes, car le SNU rassemble des jeunes venus de tous milieux et de tous horizons afin d'apprendre, lors du séjour de cohésion, ce que signifie faire société, faire Nation, l'attention aux autres et le sens de l'intérêt général.

République en actes, car il s'agit de faire vivre les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité. Ces valeurs n'ont rien d'abstrait et trouvent à s'incarner dans le quotidien de nos vies, et de celles des jeunes à travers cette expérience décisive.

République en actes, car les volontaires du SNU découvrent le sens de l'engagement pour notre pays, au contact de nos corps armés, de nos associations, de nos fonctionnaires, de tous ceux qui en ont fait leur métier et qui transmettent chaque jour ces valeurs.

République en actes, car le SNU vise à aider les jeunes à mieux se connaître afin de trouver leur place dans la société. C'est le sens du travail qui est mené sur l'orientation, en complément de ce qui est fait sur le temps scolaire, afin de permettre à chacun de trouver sa voie.

Aussi, je me réjouis que le dispositif puisse monter en puissance l'an prochain, après les résultats encourageants obtenus cette année, pour viser un objectif de 50 000 participants en 2022, avant sa future généralisation. Je veux tout particulièrement remercier la secrétaire d'État Sarah El Haïry, ainsi que son prédécesseur Gabriel Attal, pour leur mobilisation de chaque instant et leur engagement sans faille sur ce chantier de taille.

Formation des personnels aux valeurs de la République, lutte contre le séparatisme, valorisation de l'engagement citoyen : le SNU s'inscrit dans la droite ligne des actions menées depuis le début du quinquennat en faveur de la transmission des valeurs républicaines, qui est pour nous un enjeu fondamental. Il y va en effet de notre jeunesse, de son avenir et donc de celui du pays.

Jean-Michel Blanquer

Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports



ÉDITO



Ce lundi 8 novembre, nous ouvrons à tous les jeunes de 15 à 17 ans les inscriptions pour l'édition 2022 du Service national universel (SNU).

Après une première expérimentation dans 13 départements pilotes en 2019, les séjours de cohésion se sont déroulés sur l'ensemble du territoire français pour la première fois en 2021. Ce sont 15 000 jeunes volontaires qui se sont répartis dans 122 centres pour vivre ces deux semaines de cohésion, de mixité et de préparation à l'entrée active dans la citoyenneté.

Ces 15 000 volontaires sont autant de visages et de parcours. J'ai eu l'occasion de rencontrer beaucoup d'entre eux, partout en France, pendant les séjours de cohésion organisés cette année et depuis qu'ils ont pris fin. Ils racontent souvent que cette expérience les a transformés, les a révélés et leur a donné les clés d'une confiance accrue en eux avant d'entrer dans leur vie d'adulte et de citoyens engagés.

L'édition 2022 sera cruciale. Elle permettra d'ancrer durablement le déploiement des différentes phases de cette politique publique à destination de la jeunesse et de franchir des étapes importantes en vue de sa généralisation à l'ensemble d'une classe d'âge. Nous allons ainsi offrir à 50 000 jeunes la possibilité de vivre cette expérience républicaine. Pour la première fois, trois sessions de séjours de cohésion seront organisées, à différents moments de l'année.

Forts de l'expérience des éditions précédentes et en lien avec les demandes des jeunes, nous avons décidé de renforcer les sensibilisations aux enjeux de développement durable, à la lutte contre le cyberharcèlement ou à l'entrée dans la citoyenneté. Ce dernier point devra par exemple illustrer la complémentarité du SNU avec le cadre scolaire en donnant lieu de manière systématique, dans tous les centres, à l'organisation de simulations d'assemblées parlementaires ou de collectivités locales. Tout est pensé pour et avec les jeunes participants.

Convaincus que cohésion et engagement se nourrissent mutuellement, notre ambition est de voir naître de nouvelles envies de s'engager durablement dans la société.

J'encourage désormais les jeunes à s'inscrire pour devenir, après les cohortes 2019, 2020 et 2021, des précurseurs du SNU !

Sarah El Haïry

Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, chargée de la Jeunesse et de l'Engagement



SOMMAIRE

Le SNU 2022

— Le SNU accélère son déploiement	8
Un format d’une ampleur inédite	8
Une édition qui évolue grâce aux retours des années précédentes	9
— Les différentes phases du SNU et leurs objectifs	10
Le séjour de cohésion	10
• L’organisation des centres d’hébergement	11
• L’encadrement	11
• Les modules obligatoires	12
La mission d’intérêt général (MIG)	13
L’engagement à long terme	13

Retour sur l’édition 2021

— Les chiffres clés	14
— SNU 2021 : évaluation de l’Institut national de la jeunesse et de l’éducation populaire (Injep)	15
— Les témoignages	16

La foire aux questions



LE SNU 2022

Introduction

Voulu par le président de la République, le Service national universel (SNU) est un projet structurant qui vise à impliquer davantage la jeunesse dans la vie de la Nation, à promouvoir la notion d'engagement et à favoriser un sentiment d'unité nationale autour de valeurs communes.

Découvrir de nouveaux horizons, que ce soit en termes de territoires, de personnes, d'activités ou d'engagement, apprendre sur soi et sur les autres, être acteur de sa citoyenneté, etc. : le SNU est une aventure hors du commun pour tous les jeunes Français âgés de 15 à 17 ans.

Le SNU se déroule en trois étapes :

- un séjour de cohésion de deux semaines ;
- une mission d'intérêt général de 84 heures ;
- et un engagement, facultatif, à plus long terme.

À terme, le SNU sera généralisé et concernera l'ensemble d'une classe d'âge. La Journée Défense et Citoyenneté (JDC) sera intégrée au séjour de cohésion.

À compter du 8 novembre 2021, les lycéens de 2^{de} prioritairement, les apprentis, les jeunes travailleurs et les jeunes non scolarisés peuvent s'inscrire aux différentes sessions du séjour de cohésion 2022 à partir du site snu.gouv.fr. Les situations scolaires et personnelles des volontaires seront prises en compte dans leur parcours d'inscription et les volontaires reflèteront la diversité de notre société. Ainsi comme en 2019 et 2021, la promotion 2022 représentera la multiplicité des situations et des profils des jeunes selon leur situation (scolarisés ou pas, en voie générale ou professionnelle, en alternance, en parcours adapté, en emploi ou sans activité) et leurs lieux de résidences (milieux urbains, milieux ruraux, quartiers politique de la ville, etc.). Enfin cette promotion a pour objectif d'accueillir toujours plus de volontaires en situation de handicap.

Les volontaires participant au Service national universel ont accès à une plateforme web dédiée pour les accompagner tout au long de leur parcours SNU :

- D'abord pour compléter leur dossier d'inscription, connaître leur affectation en centre de séjour de cohésion et accéder aux informations pratiques pour s'y préparer.
- Puis, pendant le séjour, pour accéder aux

différentes applications partenaires comme Diagorienté, outil d'aide à l'orientation.

- Enfin, après le séjour, pour trouver une mission d'intérêt général proposée par une structure d'accueil, voire une mission d'engagement en volontariat ou en bénévolat.

À partir du site snu.gouv.fr ou accès direct : <https://moncompte.snu.gouv.fr/auth>

Le SNU accélère son déploiement

Le 31 octobre dernier, Sarah El Haïry, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, chargée de la Jeunesse et de l'Engagement, a annoncé le dispositif déployé pour l'édition 2022 du SNU.

Mise en place en 2019, la première édition du SNU a réuni 2 000 jeunes volontaires dans 13 départements pilotes. En 2020, en raison du contexte sanitaire, les séjours de cohésion n'ont pas pu se tenir sauf en Nouvelle-Calédonie. Certains jeunes volontaires de cette édition ont néanmoins pu réaliser leur mission d'intérêt général.

En 2021, les jeunes volontaires ont participé à des séjours de cohésion, pour la première fois dans l'ensemble des départements français. Ce sont 15 000 participants qui ont vécu ce temps de cohésion répartis dans 122 centres sur tout le territoire, accompagnés par 2 700 encadrants.

Fort de son succès lors des sessions précédentes et de l'engouement des jeunes volontaires, le SNU poursuit sa montée en charge en vue de sa **généralisation**. Cette année, ce sont **50 000 places** (environ 4 000 en février et 46 000 en juin et juillet) qui sont ouvertes aux jeunes volontaires pour participer aux séjours de cohésion en 2022.

Un format d'une ampleur inédite

Pour la première fois, le SNU explore de nouvelles temporalités en proposant **trois séjours de cohésion** aux 15-17 ans. S'agissant des jeunes scolarisés, il est particulièrement indiqué pour les lycées en classe de 2^{de} qui n'est pas une classe d'examen.

Du 13 au 25 février 2022

Du 12 au 24 juin 2022

Du 3 au 15 juillet 2022

Les jeunes sortis du système scolaire, en apprentissage, en emploi ou dans d'autres situations sont quant à eux concernés par l'ensemble des trois sessions.

Dès février, 4 000 volontaires pourront effectuer leur séjour de cohésion. Cette session se déroulera pendant les vacances d'hiver pour les volontaires de la zone A, et en partie sur le temps scolaire pour les volontaires des zones B et C.

Les séjours de juin et de juillet accueilleront 46 000 jeunes.

Comme l'an dernier, la mobilité des volontaires se fera principalement à l'échelle intra-régionale.

La mise en place de trois séjours permet d'accueillir plus largement les volontaires en tenant compte des différentes contraintes des jeunes de 15 à 17 ans. Cette organisation vise à accompagner la montée en charge du SNU qui a vocation, à terme, à s'articuler avec les parcours des jeunes. Elle s'appuie par conséquent sur une implication de tous : lycéens de 2^{de}, apprentis, jeunes travailleurs et jeunes sous obligation de formation ; délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (Drajes) ; préfectures ; partenaires associatifs, etc.

Les lycéens de 2^{de} générale, technologique et professionnelle dont l'inscription aura été validée seront de plein droit autorisés à participer au séjour de cohésion hors vacances scolaires.

Le cas spécifique de l'outre-mer

En raison du calendrier scolaire en février, aucun séjour de cohésion ne sera proposé pour La Réunion, Mayotte, la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Wallis-et-Futuna et Saint-Pierre-et-Miquelon. Néanmoins, les jeunes volontaires de ces départements et territoires ultramarins pourront s'inscrire, dès le 8 novembre 2021,

aux sessions de juin et de juillet.

Concernant les volontaires de la Guyane, de la Guadeloupe et de la Martinique, seul un centre, situé en Guadeloupe et commun aux trois départements, sera proposé.

Un accompagnement particulier sera mis en place afin de faciliter la mobilité des volontaires vers ce centre.

Une édition qui évolue grâce aux retours des années précédentes

Le SNU s'inscrit dans une démarche inclusive : les volontaires doivent refléter la diversité des parcours et des situations des jeunes.

L'affectation de ces volontaires dans les centres offre une répartition selon l'origine géographique et la situation personnelle de chacun, ce qui permet d'assurer une véritable mixité et une rencontre qui n'aurait peut-être pas été possible dans un autre cadre. Aussi, lors de leur inscription et pour faciliter cette dernière, les jeunes peuvent préciser certaines contraintes essentielles, telles que le besoin d'aménagements spécifiques ou des informations relatives à leur suivi sanitaire. Ainsi, filles et garçons parviennent à former durant douze jours, avec la diversité de leur parcours et de leurs situation, un véritable collectif appelé à partager une expérience totalement inédite et enrichissante.

Le module « développement durable » évolue afin de répondre aux envies des jeunes volontaires. Sensibles à ces sujets, ils souhaitent avant tout des actions concrètes, fondées sur la pratique. L'approche passera désormais par la réalisation de projets de préservation de l'environnement, de la biodiversité et de sensibilisation aux enjeux stratégiques du développement durable pour le pays.

Compte tenu de la place croissante des réseaux sociaux, notamment chez les 15-17 ans, **le module de prévention du cyberharcèlement et de lutte contre les fake news** sera renforcé. Les jeunes seront amenés à témoigner. Il leur sera rappelé les réflexes à avoir lorsqu'on est victime ou témoin de harcèlement.

L'entrée dans la citoyenneté et une meilleure compréhension de notre démocratie seront consolidées, en généralisant l'organisation de simulation d'assemblées parlementaires et/ou de collectivités locales. Les jeunes pourront ainsi mieux appréhender le rôle des responsables et les processus de décision.

La formation des adultes encadrants sera enrichie et visera en particulier à les outiller davantage pour repérer et assurer le suivi des jeunes en difficulté (santé morale, physique, accompagnement des résultats des tests d'illettrisme et d'illectronisme, etc.)

Les différentes phases du SNU et leurs objectifs

Le séjour de cohésion : première phase du SNU

Le séjour de cohésion est une opportunité de vie collective et de dépaysement qui a pour objectif de créer des liens nouveaux entre les volontaires et de développer une culture de l'engagement. Ponctué par l'inclusion régulière des **symboles de la République et de la Nation**, au premier rang desquels le lever des couleurs et le chant de l'hymne national, il permet de faire l'expérience d'une **citoyenneté active**, notamment en encourageant le débat entre pairs lors des conseils de maisonnées organisés quotidiennement par les tuteurs.

Le séjour de cohésion dure deux semaines. Il poursuit **quatre objectifs** :

- **accroître** la cohésion et la résilience de la Nation en développant une culture de l'engagement ;
- **garantir** un brassage social et territorial de l'ensemble d'une classe d'âge ;
- **accompagner** les jeunes dans la construction de leur parcours personnel et professionnel ;
- **valoriser** les territoires, leurs dynamiques, leur patrimoine culturel et naturel.

Afin de développer un sentiment d'appartenance, l'ensemble des encadrants et des volontaires portent une tenue SNU. Une cérémonie d'ouverture et une de clôture, présidées par les autorités locales, sont organisées en début et en fin de séjour.

À noter : des jeunes volontaires seront invités à défiler, le 14 juillet place de la Concorde, pour prendre part à la « chorale de l'engagement ».

En 2022, dans la mesure du possible, les sessions de juin et juillet seront organisées dans les mêmes centres avec les mêmes équipes d'encadrement.



L'organisation des centres d'hébergement

Les centres d'hébergement SNU sont répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain, mais également dans les DOM et les COM. Organisés en maisonnées, ils peuvent accueillir chacun environ 200 volontaires et une trentaine de cadres et de tuteurs.

Les maisonnées, unités de vie courante non mixtes, accueillent 10 à 15 volontaires. Organisées autant que faire se peut en chambrées, elles permettent de recevoir et de **favoriser l'inclusion des volontaires en situation de handicap et/ou ayant un besoin particulier**. Pour ces publics, des aménagements spécifiques sont réalisés afin de garantir leur confort et leur bonne participation au SNU. Au sein de chaque maisonnée, un tuteur, cadre de proximité doté d'une expérience d'encadrement des jeunes, est chargé de la cohésion collective, du suivi des activités quotidiennes et de l'animation des « conseils de maisonnées » quotidiens.

Les volontaires participent aux tâches du centre (organisation du repas, nettoyage, gestion des déchets, etc.), en roulement par maisonnée. Ils sont également amenés à participer à l'organisation des activités ou à l'accueil des intervenants. Le développement d'un comportement écocitoyen est encouragé pendant le séjour.

Les centres disposent d'un règlement intérieur qui est porté à la connaissance des participants et de leur famille en amont du séjour, et affiché dans chaque chambre. Le règlement détaille les horaires, les modalités des levers et des couchers et la discipline générale. Il veille également à garantir le respect du principe de laïcité. Des espaces spécifiques peuvent être aménagés pour permettre le recueillement individuel. Les services de restauration proposent des menus variés permettant à chacun de se restaurer.

Exemple d'une journée type :

- une cérémonie de levée des couleurs avec le chant de *La Marseillaise* chaque matin ;
- des activités collectives le matin et l'après-midi ;
- des repas pris en commun ;
- un temps libre en fin de journée ;
- des temps de démocratie interne en soirée pour échanger sur le séjour, mais aussi pour inviter chacun à s'exprimer et débattre sur des thèmes d'actualité.

Zoom sur le protocole sanitaire

Les séjours de cohésion seront organisés dans le respect du [protocole sanitaire](#) en vigueur.

Le protocole applicable aux centres SNU est identique à celui des centres d'accueils collectifs de mineurs (ACM) avec hébergement.

L'encadrement

Le taux d'encadrement du séjour de cohésion est de **1 adulte pour 8 jeunes en moyenne**. La direction du centre est assurée par une équipe de direction composée de trois cadres expérimentés :

- **un chef de centre** qui incarne l'autorité de l'État et donne du sens à l'ensemble du séjour de cohésion ;
- **un adjoint éducatif**, chargé des activités ;
- **un adjoint encadrement**, chargé de la direction et de la coordination des cadres.

Et trois cadres spécialisés :

- **un cadre infirmier ou référent sanitaire** ;
- **un cadre gestionnaire** ;
- **un cadre cohésion et sport**.

L'encadrement des compagnies est assuré par un cadre de compagnie, chargé du dialogue avec l'équipe de direction et de l'animation de la compagnie. Il est responsable de l'encadrement de la vie courante de la compagnie. Il dirige l'action des tuteurs **et anime la vie de la compagnie, il est vigilant à la cohésion et l'épanouissement des jeunes volontaires**. Il résout les éventuelles difficultés rencontrées par la compagnie.

Chaque maisonnée est animée par un tuteur, chargé de l'encadrement de proximité des volontaires. Placé sous l'autorité du capitaine de compagnie **il assure la gestion quotidienne du groupe, pilote la cohésion de ce dernier afin que chacun trouve sa place**, mobilise les volontaires en vue des activités prévues et des services confiés à leur maisonnée, et s'assure de la bonne participation au quotidien des volontaires en situation de handicap ou **avec des besoins particuliers**. Le tuteur veille par ailleurs à susciter un esprit d'appartenance, par exemple au travers de signes de reconnaissance de la maisonnée, qui peuvent faire l'objet d'activités dédiées.

Les cadres exercent à l'occasion du SNU une mission de service public et sont donc soumis à l'obligation de neutralité.

NOUVEAU

Un congé de soixante jours créé pour les agents publics encadrants

Les agents publics qui souhaitent participer à l'encadrement des jeunes durant les séjours de cohésion du SNU peuvent bénéficier d'un congé spécifique avec traitement. Ce congé

est accordé sous réserve de nécessité de service pour une durée inférieure ou égale à soixante jours sur une période de douze mois consécutifs. Les informations sont à retrouver dans [l'ordonnance du 8 septembre 2021](#) qui détaille le congé spécifique et les conditions de recrutement et d'emploi des personnes chargées d'encadrer les volontaires du SNU.

Zoom sur les modules obligatoires du séjour de cohésion

Les activités du séjour de cohésion sont structurées autour de **6 modules obligatoires déclinés autour de 7 thématiques communes à tous les centres** :

- **un bilan-découverte de compétences**, afin de permettre aux jeunes volontaires d'identifier leurs potentiels et accompagner leur orientation ;
- **une Journée Défense et Mémoire**, élaborée par le ministère des Armées pour mieux connaître les enjeux internationaux et de mémoire, la place de la France dans le monde, être sensibilisé aux bases de la résilience et découvrir le monde des armées et des corps en uniforme, relevant de la thématique défense, sécurité et résilience nationales ;
- **un module sécurité intérieure**, élaboré en lien avec le ministère de l'Intérieur et relevant de la thématique Défense, sécurité et résilience nationales ;
- **une sensibilisation aux risques « sur ma route »**, élaborée avec la délégation à la sécurité routière et relevant de la thématique Autonomie, connaissance des services publics et accès aux droits ;
- **un module auto-défense** assuré grâce aux concours de fédérations sportives ;
- **un module promotion de la santé**, élaboré avec les services du ministère des Solidarités et de la Santé.

Les 7 thématiques communes à tous les centres :

- activités physiques, sportives et de cohésion ;
- autonomie : mobilité, connaissance des services publics, accès aux droits et promotion de la santé ;
- citoyenneté et institutions nationales et européennes ;
- culture ;
- découverte de l'engagement ;
- défense, sécurité et résilience nationales ;
- développement durable et transition écologique et solidaire.

Les thématiques font l'objet d'un cadrage transmis aux équipes-projets des départements chargées d'élaborer les programmes.

Au cours de leur séjour, les volontaires réalisent un bilan personnel qui permet d'évaluer leur niveau de lecture et de compréhension par un test mais aussi de mieux analyser leurs compétences transversales et identifier leurs intérêts professionnels (via Diagoriente).

Enfin, des activités transversales prenant en compte la spécificité des territoires et des acteurs impliqués localement sont également proposées aux volontaires.

La mission d'intérêt général : la seconde phase du SNU

La mission d'intérêt général (MIG) constitue une étape déterminante du dispositif dans le suivi et l'accompagnement des jeunes. Sa préparation commence dès le séjour de cohésion, dont elle prolonge les apports pédagogiques et les dynamiques collectives.

Les missions sont notamment présentées dans le cadre de la mise en œuvre de la thématique « Découverte de l'engagement ». Cette préparation peut également s'appuyer sur des « forums de l'engagement », organisés pendant le séjour de cohésion, ainsi que sur l'intervention de jeunes bénévoles et volontaires, notamment en service civique ou réservistes. Elle peut également se traduire par des actions en faveur de l'intérêt général portées par le monde associatif auxquelles participeraient les volontaires pendant le séjour de cohésion.

Chaque mission doit correspondre à un engagement minimum de 84 heures ou de douze jours répartis au cours de l'année suivant le séjour de cohésion. Elle doit s'inscrire dans une des 9 thématiques suivantes :

- citoyenneté ;
- culture ;
- défense et mémoire ;
- éducation ;
- environnement et développement durable ;
- santé ;
- sécurité ;
- solidarité ;
- sport.

Les MIG peuvent se dérouler en continu, pendant les vacances scolaires ou de manière perlée (un jour par semaine par exemple), et porter sur des missions aussi variées que l'appui à la promotion d'un dispositif, l'aide à la préparation d'un événement culturel ou sportif, l'accueil sur une manifestation, l'aide à l'orientation d'usagers vulnérables, la contribution à un chantier nature, etc.

Les structures qui accueillent les volontaires sont des associations, des services de l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics, des services de santé, des corps en uniforme et plus précisément :

- les associations loi 1901 proposant des missions au service de l'intérêt général sur les thématiques définies ;
- les personnes morales de droit public : les services de l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics ;
- les établissements de santé privés d'intérêt collectif ;
- les établissements et services sociaux ou médico-sociaux (ESSMS) publics et associatifs ;
- les armées, les services de police, de gendarmerie et de sécurité civile ;
- les entreprises solidaires d'utilité sociale agréées.

L'engagement à long terme

À l'issue de la mission d'intérêt général, chaque volontaire est invité à poursuivre son engagement et sa participation à la création d'une société fraternelle, notamment en réalisant la **phase 3 du SNU**. Cet engagement volontaire s'adresse aux jeunes de 16 ans à 25 ans, et dure de trois mois à un an.

La phase 3 couvre de nombreuses formes d'engagement et concerne l'ensemble des thématiques en faveur de l'intérêt général : la culture, la solidarité, la citoyenneté, l'éducation, la santé, le sport, l'action internationale, la défense, la sécurité, etc.

Elle reconnaît et valorise l'ensemble des dispositifs et formes d'engagement proposés aux jeunes, notamment : le [Service civique](#), la [Réserve civique](#), les réserves des armées, de la gendarmerie nationale et de la police nationale, les jeunes sapeurs-pompiers, le corps européen de solidarité, le volontariat à l'international, l'engagement associatif, etc.



RETOUR SUR L'ÉDITION 2021

Chiffres clés sur le SNU 2021-2022

15 000
volontaires

de 15 à 17 ans ont participé
au séjour de cohésion
organisé du 21 au 2 juillet 2021

56 %
de filles

44 %
de garçons

122
centres

répartis dans toute la France
avec au moins un centre
par département, y compris
dans les territoires ultramarins

4,2 % de
volontaires
sont issus de QPV

36 %
des territoires
ruraux

2 700
encadrants

composés d'actifs ou retraités
issus de l'éducation nationale,
des corps en uniforme
et de l'éducation populaire

En octobre 2021,
8 200
volontaires
ont réalisé ou réalisent
une MIG

3 sessions
sont prévues en 2022

110 millions d'euros
de budget pour 2022,
soit 2 200 euros par jeune
et par séjour

SNU 2021 : évaluation de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep)

Satisfaction confirmée des jeunes volontaires

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) a été mandaté par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports pour l'évaluation du déploiement du SNU en 2021. Dans ce cadre, un questionnaire a été adressé aux jeunes ayant participé au séjour de cohésion pour recueillir leur ressenti sur cette expérience et leur vision du dispositif.

Les premiers résultats de cette évaluation confirment les constats dressés par les premiers volontaires en 2019, dont les profils et les motivations sont similaires. **Les participants sont largement satisfaits de leur séjour**, même si bien sûr, ils identifient des pistes d'amélioration. Ils adhèrent globalement au dispositif et aux objectifs du SNU. Ainsi, neuf participants sur dix se déclarent satisfaits ou très satisfaits du séjour de cohésion.

Conformément à l'objectif du SNU, **les participants déclarent avoir vécu une expérience de mixité** : 83 % des jeunes disent avoir rencontré des personnes d'un milieu social différent pendant le séjour. Pour caractériser le milieu social, les jeunes mettent en avant le fait d'avoir rencontré des jeunes qui ont des centres d'intérêt différents des leurs (66 %), des valeurs différentes (55 %) ou qui viennent d'un territoire différent (50 %). Comme en 2019, les différences de milieu sont davantage appréhendées d'un point de vue culturel qu'en termes d'inégalités sociales.

Parmi les sept modules, comme en 2019, les participants ont d'abord plébiscité les activités physiques, sportives et de cohésion. Ce module a été cité par 70 % des jeunes, mais par seulement 61 % des jeunes en situation de handicap. Le module « défense, sécurité et résiliences nationales » a aussi été apprécié par 64 % des jeunes.

Au-delà des modules, d'autres temps sont au programme des séjours de cohésion. Les conseils de maisonnée ou les temps de démocratie interne sont jugés importants par 77 % des participants au séjour de cohésion.

Retrouvez l'étude complète en cliquant [ici](#).

Les témoignages

Erwan

C'était exceptionnel !
Vraiment une très bonne expérience.
On s'entraidait, se soutenait les uns les autres, il y avait vraiment de la cohésion et je pense que c'est en partie grâce au fait qu'on n'avait pas nos portables durant la journée.

Samuel

C'était incroyable, j'ai hésité avant de m'inscrire, et au final, c'est une des meilleures expériences que j'ai vécues !

Jade

Le séjour de cohésion était vraiment une expérience inoubliable pour moi. Il m'a permis de faire plein de rencontres qui ont changé ma vie, mais également de m'aider dans mon choix de vie professionnelle. J'en sais maintenant un peu plus sur tous les métiers des corps en uniforme grâce à ce séjour. Il m'a également beaucoup aidé à grandir, à apprendre sur moi et à me surpasser, j'ai réussi à prendre confiance en moi grâce à tout ça. Et si c'était à refaire, je n'hésiterais pas une seule seconde.
Le SNU ne se raconte pas, il se vit !

Élisa

C'était vraiment incroyable, de superbes rencontres, avec la découverte de nouvelles activités. On ne s'ennuie jamais, personne n'est mis de côté, on est tous soudés : la cohésion est juste magnifique. Un des plus beaux et des meilleurs souvenirs de ma vie. Ce séjour permet aussi de se dépasser physiquement, on en ressort heureux.

Chaima

C'était vraiment trop bien !
Il y avait vraiment l'esprit de cohésion, le mélange des personnes de différents milieux sociaux était vraiment ce qu'il fallait, on est tous devenus amis comme si on se connaissait depuis toujours.
Je paierais s'il le faut pour revenir faire le séjour.
PS : une des meilleures expériences de ma vie, ça m'a vraiment fait du bien.

Marie-Claude

Mère d'une volontaire

Ma fille a ramené plein de souvenirs et de nouveaux savoirs, mais elle s'est surtout découverte elle-même. Elle encourage désormais son frère à s'inscrire tellement son séjour a été merveilleux.



© Xavier Schwedel - MENIS

LA FOIRE AUX QUESTIONS

Le SNU est-il payant ?

La participation au SNU est gratuite ! Transport, alimentation, activités et tenue des volontaires : tous les frais inhérents au séjour de cohésion sont pris en charge par l'État.

Le Service national universel est-il obligatoire ?

Le séjour de cohésion (phase 1) et la mission d'intérêt général (phase 2) prévus dans le cadre du SNU ont vocation à devenir obligatoires pour l'ensemble d'une classe d'âge. Dans le cadre de la montée en puissance du SNU, ces deux premières phases s'effectuent sur la base du volontariat.

Quelles sont les modalités d'inscription pour les apprentis ?

Ils peuvent bien sûr participer au SNU, soit sur leur temps de congés, soit avec l'accord de leur employeur.

Le SNU est-il ouvert aux jeunes étrangers qui se trouvent sur le territoire français ?

Réalisé au titre des obligations liées au Service national, le SNU s'adresse aux jeunes de nationalité française.

Les jeunes portent-ils un uniforme ?

L'ensemble des volontaires porteront la même tenue dont le logo a été dessiné par les jeunes du lycée Le Corbusier à Tourcoing, dans le cadre d'un concours national lancé en 2019.

Le SNU est-il accessible aux jeunes en situation de handicap ?

L'accès des jeunes en situation de handicap au SNU est un droit. En 2021, 4 % des participants ont indiqué être en situation de handicap. Les modalités du séjour sont préparées et aménagées en fonction de leurs besoins. Une vigilance particulière est portée tout au long du séjour par le tuteur et l'équipe du centre sur les conditions et la qualité de la participation de chaque jeune en situation de handicap.

Quels sont les critères de sélection des volontaires ?

Il n'y a pas de sélection. Les cohortes doivent représenter la diversité des situations et des profils des jeunes à l'échelle du département. Elles assurent en particulier une représentation des volontaires selon leur situation (scolarisés, en emploi ou sans activité) et leur lieu de résidence (milieu rural, urbain et quartiers politique de la ville). Composées de filles et de garçons, elles comprennent une proportion de volontaires en situation de handicap. À partir de la capacité d'accueil des centres, une liste complémentaire est également établie afin d'inscrire des candidats supplémentaires en cas d'éventuels désistements.

Qui encadre les jeunes ?

Les encadrants sont des adultes ayant bénéficié d'une formation préalable SNU. Ils sont en charge de la supervision de la vie courante, de l'animation et des conseils de maisonnée. Le centre est dirigé par un directeur, un adjoint éducatif, un adjoint d'encadrement et des cadres de compagnie expérimentés. Les volontaires, regroupés en maisonnées, sont directement encadrés par des tuteurs de maisonnée.

Quelle mobilité pour le séjour ?

Comme l'an dernier, la mobilité des volontaires se fera principalement à l'échelle infra-régionale.

Quelles sont les différences entre SNU, Réserve civique et Service civique ?

Tous contribuent à la politique publique en faveur de l'engagement et le SNU embrasse dans sa phase 3, le Service civique et la Réserve civique.

Le SNU a été préfiguré dans 13 départements en 2019, puis étendu à l'ensemble des départements français en 2021. Il se compose d'un séjour de cohésion qui s'adresse aux 15-17 ans et d'une mission d'intérêt général. Les jeunes sont encouragés à choisir de le poursuivre par une période d'engagement volontaire en rejoignant par exemple la Réserve civique ou en effectuant un Service civique.

Le Service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme. Indemnisé 580 euros net par mois, il peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales (mairies, départements ou régions) ou d'établissements publics (musées, collèges, lycées, etc.), sur une période de 6 à 12 mois, en France ou à l'étranger, pour une mission d'au moins 24 heures par semaine (service-civique.gouv.fr)

La Réserve civique est un dispositif de volontariat ouvert à tous les Français à partir de 16 ans dans le droit commun, 18 ans dans un contexte sanitaire grave. La Réserve s'adresse à tous ceux qui souhaitent s'engager bénévolement et occasionnellement dans une association, une structure publique, etc. Des missions ponctuelles ou régulières sont proposées sur le site jeveuxaider.gouv.fr.





Contact presse

01 55 55 30 10

spresse@education.gouv.fr